blié et affiché par tout ou besoin Sera Mandons au Substitut du procur. du Roy dy tenir la main, Donné a Quebec le vingt deuxiesme aoust mil Sept cens trois Signé Beauharnois.

Leu publié et affiché ce jourdhuy dimanche deuxiesme Septembre mil sept cens trois a lissue de Vespres et du Salut dit en leglise parroissialle de cette ville de ville marie, et coppie affichée contre la porte de la d. Eglise et au poteau de la place publique de cette ville afin que personne ne lignore par moy huissier royal residant a ville marie Soussigné Signé hauteville avec parraphe.

Collationné a Son original par moy greffier de la Juion. royalle de lisle de montreal demeure aud. greffe.

Adhemar (1)

COMMISSION DE M. DE BEAUHARNAIS À JEAN-BAPTISTE POTTIER POUR EXERCER LA CHARGE D'HUISSIER ROYAL DANS TOUTE LA NOUVELLE-FRANCE (17 octobre 1703)

Du quinziesme Mars 1704, dix heures du matin par Mr Lieut. General susd.

Veu par nous Jacques Alexis de fleury dEschambault & a La requeste a nous pntée par Mr Jean-Baptiste pottier greffr. et huissier de la Juon. ordce des trois Rivieres par Laquelle Il Expose quil auroit esté pourveu au mois d'octobre dernier par Monseig. L'Intendant d'une Commission pour Exercer dans tout ce pays de la nouvelle france La charge dhuissier royal avec mand. a Messieurs Les Lieuts generaux des villes de quebec et Montreal sur La Cognoissance quil avoit des vie et moeurs dud. pottier de le fr. jouir dud. office En prenant de luy le serment en tel Cas Requis et Conclud. a ce quil nous plaise veu lesd.

<sup>(1)</sup> Archives Judiciaires de Montréal.